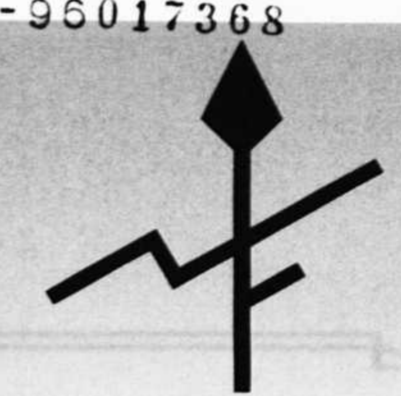
DLP 24-6-96017368

Avertissements Agricoles



SPECIAL AGRICULTEURS "AVERTIS"

SRPV NORD PAS-DE-CALAIS

Bulletin Pomme de Terre n° 13 et Grandes Cultures n°10 du 20 juin 1996

•Faites impérativement avant le 24 juin

l'inventaire de vos produits phytosanitaires périmés.

•Débarrassez-vous impérativement des spécialités périmées

entre le 24 et le 26 juin.

Situation :

- Depuis des années vous avez stocké des restes de substances phytosanitaires qui sont maintenant périmées.
- Dans les prochains jours les pluies géneront les travaux extérieurs et les températures moins élevées seront propices au tri des produits antiparasitaires.

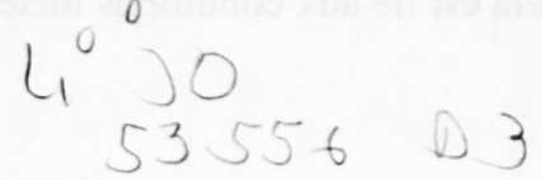
Risques :

- L'utilisation risque de nuire à vos cultures.
- Le stockage coûteux est un danger permanent pour votre famille.
- Toute tentative d'élimination par vos propres moyens est un danger pour l'environnement et vous même.
- La destruction ultérieure par des entreprises spécialisées sera coûteuse.

Préconisations :

- Profitez de l'opération unique et gratuite mise en place par vos organisations professionnelles pour récupérer ces spécialités phytosanitaires en suivant les instructions précisées dans le dépliant joint.
- Il s'agit de l'intervention la plus rentable pour votre exploitation à mettre en oeuvre dans les prochains jours.

Directeur Gérant : S. DUVAUCHELLE Publication Hebdomadaire





P17



D.R.A.F. - Service Régional de la Protection des Végétaux

BP 47 - 62750 LOOS-EN-GOHELLE - Tél. 21.28.27.27 - Fax : 21.43.97.72

Abonnement : Régisseur des Recettes D.R.A.F. - BP 505 - 59022 LILLE Cedex - ISSN 0758-7968 - CPPAP N°

COVEZ IMPRIMERIE SA - LENS - Tél. 21.70.83.57

Autres informations

LA Fêtes des Terres à St Pol sur Ternoise les 22 et 23 juin 96

Le **Service Régional de la Protection des Végétaux** sera présent dans le stand du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.
La **Station d'Etudes sur la Lutte Biologique** (F.R.E.D.E.C.) présentera quelques aspects du programme de recherches conduit dans le cadre du contrat plan Etat Région (F.R.E.D.E.C. - S.R.P.V.)

AGRILEG à Violaines/Lorgies les 29 et 30 juin 96

Le **S.R.P.V. et la F.R.E.D.E.C.** présenteront un dispositif d'étude sur la lutte intégrée contre le thrips du poireau ainsi que le Labovert (laboratoire mobile) de la Station d'Etudes sur la Lutte Biologique

✓Flash Technique Pomme de Terre :

Les journées des 21-22 risquent d'être propices au véritable démarrage du mildiou de la pomme de terre.
Vous devez être protégés pour cette période. Utiliser un contact (Mancozèbe) ou l'ACROBAT M ce produit est très intéressant dans les conditions climatiques actuelles. Léger effet rétroactif (1 à 2 jours) pénètre en 1 heure dans la plante et résiste au lessivage.
Des symptômes pourraient apparaître vers le 29 juin sur parcelles non protégées (jardins, ...).

Observez, informez-nous !

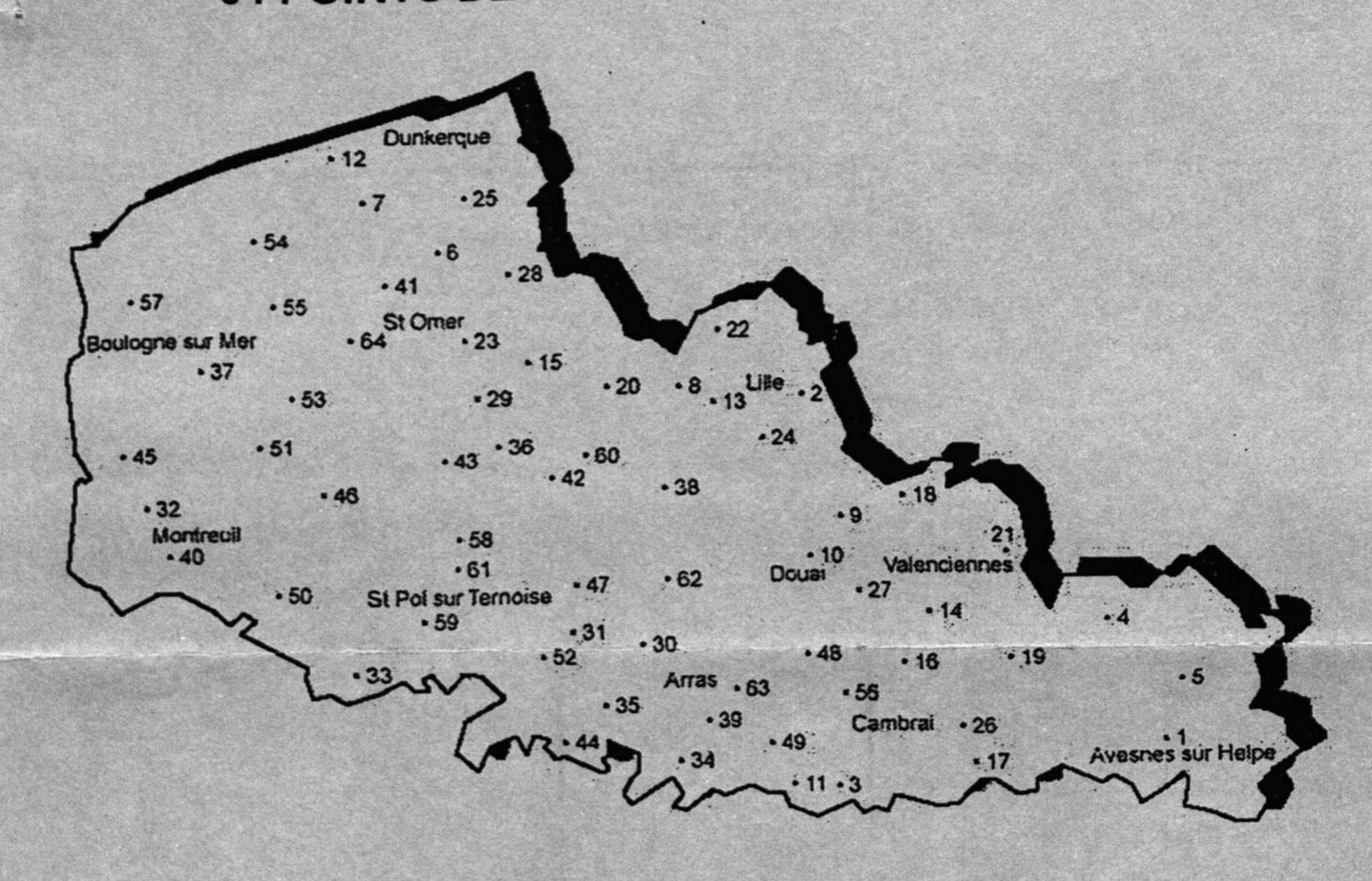
✓ Flash Technique Grandes Cultures : (bulletin complet le vendredi 21 juin)

Tordeuse du pois : le vol se poursuit et a démarré partout. Le niveau de captures maximum est atteint par le poste d'Estaires avec 112 captures cumulées. Renouveler à 8-10 jours les insecticides sur pois de conserve ayant atteint le stade sensible (gousse plate au 2ème niveau). Protéagineux, le seuil de déclenchement est de 200 captures cumulées. Attendre pour le moment mais surveillez les pucerons.

Blé : symptômes bizarres. Confirmation de l'absence de maladie responsable. Cela est lié aux conditions météo très chaudes et à la réaction aux fongicides.

Betteraves/Maïs : Attention aux noctuelles défoliatrices.

64 POINTS DE DEPOT A VOTRE DISPOSITION



DANS LE DEPARTEMENT DU NORD

N°	LOCALITE	DISTRIBUTEURS
1	Avesnes sur Helpe	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE
2	Baisieux	ESSOR AGRICOLE
3	Banteux	GRAINOR
4	Bavay	ESSOR AGRICOLE
5	Beaufort	ESSOR AGRICOLE
6	Bollezeele	SCA LA FLANDRE
7	Bourbourg	Ets VAESKEN
8	Chapelle d'Armentières	SCA LA FLANDRE
9	Coutiches	COOPERATIVE A1
10	Frais Marais	ESSOR AGRICOLE
11	Gouzeaucourt	ESSOR AGRICOLE
12	Gravelines	Ets HONORE
13	Hallesnes les Haubourdin	Ets DEFIVES
14	Haulchin	COOPERATIVE A1
15	Hazebrouck	SCA LA FLANDRE
16	Iwuy	COOPERATIVE A1
17	Le Cateau Cambrésis	ESSOR AGRICOLE
18	Lecelles	Ets BERNARD
19	Le Quesnoy	COOPERATIVE A1
20	Neuf Berquin	ESSOR AGRICOLE
21	Quarouble	COOPERATIVE A1
22	Quesnoy sur Deule	ESSOR AGRICOLE
23	Renescure	Ets BLANQUART
24	Seclin	ESSOR AGRICOLE
25	Socx	SCA LA FLANDRE
26	Solesmes	GRAINOR
27	Somain	ESSOR AGRICOLE
28	Steenvoorde	SCA LA FLANDRE

DANS LE DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

N°	LOCALITE	DISTRIBUTEURS
29	Aire sur la Lys	COOPERATIVE A1
30	Anzin Saint Aubin	APPRO 2001
31	Aubigny en Artois	COOPERATIVE A1
32	Attin	COOPERATIVE A1
33	Auxi le Château	COOPERATIVE A1
34	Bapaume	DELTA COOP
35	Beaumetz les Loges	COOPERATIVE A1
36	Busnes	LYS-AGRI
37	Desvres	COOPERATIVE A1
38	Douvrin	Ets DUCAGRI
39	Ecoust Saint Mein	Ets THOPART
40	Ecuires	U.C.A.C.O.
41	Eperlecques	Ets DURIEZ
42	Essars les Bethune	COOPERATIVE A1
43	Estrée Blanche	C.A.T.
44	Foncquevillers	COOPERATIVE A1
45	Francq	U.C.A.C.O.
46	Fruges	COOPERATIVE A1
47	Gauchin Le Gal	Ets DURANEL
48	Gouy sous Bellonne	Ets CARRE
49	Hermies	COOPERATIVE A1
50	Hesdin	COOPERATIVE A1
51	Hucqueliers	U.C.A.C.O.
52	Izel les Hameaux	C.A.T.
53	Ledinghem	Ets EVRARD AGRI
54	Les Attaques	SCA LA FLANDRE
55	Licques	COOPERATIVE A1
56	Marquion	COOPERATIVE A1
57	Marquise	U.C.A.C.O.
58	Pressy	Ets THELLIER
59	Ramecourt	C.A.T.
60	Richebourg	Ets CLAYE
61	Valhuon	COOPERATIVE A1
62	Vimy	COOPERATIVE A1
63	Vis en Artois	COOP UNION DE LA SCARPE
64	Zudausques	COOPERATIVE A1

Aux heures habituelles d'ouverture

P8

POUR LE TRANSPORT

ATTENTION

Protégez-vous au moment de la manipulation des produits : utilisez pour cela gants, masque et combinaison...

Ne mélangez rien.

Laissez les produits dans leur emballage d'origine. En cas de nécessité, reconditionnez les dans un emballage étanche en conservant l'étiquette.

Si l'étiquette est détériorée, identifiez les produits si vous pouvez le faire avec certitude.

Pour le transport de votre exploitation au point de collecte :

- Protégez votre véhicule afin qu'une fuite éventuelle de produit ne puisse se répandre. Utilisez pour cela des bacs de rétention ou des fûts métalliques.
- Calez les bidons.

IMPORTANT

Les emballages vides ne sont pas acceptés.

Pour tous renseignements :

Chambre Régionale d'Agriculture Nord - Pas de Calais

Tél : 20 88 67 30

Tél : 21 60 57 60

Imprimé par la Mutualité Sociale Agricole du Pas de Calais



Agriculteurs

Ensemble, protégeons l'environnement

Vos produits phytosanitaires périmés vous encombrent ...
Pour un environnement de qualité et votre sécurité, apportez-les



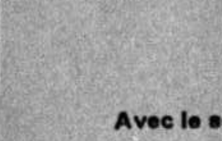
JUIN 96
Lundi 24
Mardi 25
Mercredi 26

A LA

COLLECTE GRATUITE

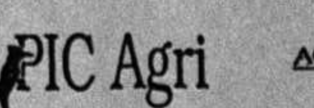
64 points de dépôt à votre disposition

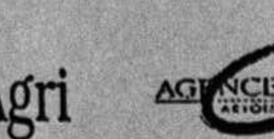
Organisée et coordonnée par :

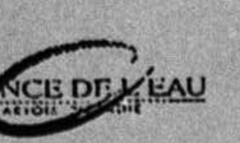


Avec le soutien financier de :

Ademe









Avec la participation de :
Agence Régionale de l'Energie, Crédit Agricole, Espace Naturel Régional, GROUPAMA Nord et Pas de Calais, Mutualité Sociale Agricole du Nord, Mutualité Sociale Agricole du Pas de Calais, Service Régional de la Protection des Végétaux (DRAF)

et avec la collaboration :
des Coopératives et Négociants